

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS192

présenté par  
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

-----

### ARTICLE 38

À l'alinéa 11, après le mot :

« charge »,

insérer les mots :

« sanitaires et médico-sociales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : le projet régional de santé vise à assurer la pertinence des prises en charge, qu'elles soient sanitaires ou médico-sociales.